

PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES
Madame la Préfète
106 Rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

Vienne, le 22 mars 2024

Objet : lettre ouverte concernant les nouvelles mesures de limitation de vitesse sur A7

Copie : presse, maires des communes de Vienne Condrieu Agglomération, sous-préfet de Vienne

Madame la Préfète,

Depuis le 20 mars 2024, l'Etat a décidé de mettre en place une voie réservée au covoiturage et d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 50 km/h la semaine entre 7h et 9h30 sur une portion de 8km de l'autoroute A7 entre Ternay et Feyzin.

Si les objectifs poursuivis par cette mesure (incitation au covoiturage, fluidification du trafic, réduction des pollutions sonores et atmosphériques) sont louables et partagés par les élus du territoire, je ne peux que m'indigner des conditions de cette mise en œuvre et de la réalité du terrain.

Force est en effet de constater que cette limitation à 50 km/h n'est absolument pas respectée et que les différences de vitesse entre les rares véhicules respectant cette limitation et tous les autres qui continuent de rouler à des vitesses beaucoup plus élevées entraînent de gros problèmes de sécurité.

Les diverses limitations de vitesse, tantôt 110, tantôt 50 mais qu'à certaines heures, 70 ou 90 km/h sur un tronçon aussi court entre Vienne et Lyon sont incompréhensibles et donc dangereux pour les automobilistes.

Toutes les études ont montré qu'une limitation de vitesse devait s'accompagner d'une reconfiguration du profil de la voirie. Or, l'autoroute A7 sur ce tronçon entre Ternay et Feyzin, avec ses deux fois trois voies conserve un caractère autoroutier qui incite peu à réduire sa vitesse à 50 km/h.

Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur le fait de faire ralentir à ce point les automobilistes au droit la plateforme pétrochimique de Feyzin, l'un des sites les plus émetteur de CO2 de la région.

Enfin, je ne peux que regretter que la demande des élus des Vienne Condrieu Agglomération d'abaissement de la vitesse à 90 km/h sur l'autoroute A7 entre Chasse-sur-Rhône et l'échangeur de Vienne-sud n'ait toujours pas été prise en compte par l'Etat.

Je vous rappelle que par délibération en date du 22 mars 2022, dans le cadre de l'avis donné sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise, les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont renouvelé cette demande d'abaissement de la vitesse.

Dans un courrier en date du 24 juin 2022, la Préfète Vanina Nicoli m'indiquait qu'une étude partenariale a été engagée par les services de l'Etat, sous le pilotage de la DDT du Rhône, afin d'objectiver les gains potentiels de l'abaissement de la vitesse sur le réseau autoroutier, tout en indiquant qu'il convenait d'apprécier les effets induits que pourrait avoir une telle mesure, les usagers pouvant dès lors choisir de se reporter sur des voiries annexes à vocation de desserte locale.

Par courrier en date du 4 octobre 2022, je rappelais à Monsieur le Préfet Mailhos que ces derniers jours, l'autoroute A7 avait été le théâtre de plusieurs accidents graves engendrant une congestion importante du trafic routier et que cela m'amenait à réitérer mon souhait que cette réduction de vitesse puisse être étudiée dans les meilleurs délais.

Force est de constater que nous n'avons pas été entendus par l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes sincères salutations.

Le Président



Thierry Kovacs